# NOUVELLES RELIGIEUSES

## ROUBAIX

— *Notre-Dame.* — LA FÊTE DE L'ADORATION PERPÉTUELLE. — Le Triduum préparatoire à l'Adoration a commencé mardi soir au salut de 5 h. Une nombreuse affluence est venue écouter chaque jour M. l'abbé Monteuuis, curé de Leers. Cet éloquent prédicateur, qui est en même temps un écrivain éminent puisqu'il est lauréat de l'Académie française, a montré dans ses différents sermons que les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, doivent être rayonnées en nous par le culte de l'Eucharistie. La fête de l'Adoration a été célébrée solennellement jeudi. Le sanctuaire avait revêtu sa parure des grands jours. A toutes les messes les communions ont été nombreuses. A 10 h., la grand'messe a été célébrée par M. le chanoine Ghesquières, directeur de l'Ecole des Hautes études commerciales et industrielles de Lille. MM. les abbés Masure et Dassonville remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre. Les chants furent brillamment exécutés par la Chorale Notre-Dame, sous la direction M. Albert Duhamel. M. Koszul accompagnait à l'orgue. Toute la journée les adorateurs se sont succédé au pied de l'autel.

Le salut solennel de clôture a été chanté à 8 heures. M. l'abbé Bataille, doyen, officiait. Le sermon a été donné par M. l'abbé Monteuuis. Il a été suivi de la procession réparatrice qui fut une imposante manifestation de foi à laquelle prirent part plusieurs centaines d'hommes. La bénédiction du Saint-Sacrement termina cette belle cérémonie.

PÈLERINAGE DE N.-D. DE BONSECOURS. — Vu le nombre considérable des adhésions, on engage les amateurs à se presser de prendre leurs cachets. La Compagnie du Nord désire être fixée, avant dimanche, sur le nombre des voyageurs, en vue de préparer le matériel nécessaire. Les retardataires pourraient être exposés à manquer de place lundi matin. Nous rappelons aux pèlerins que le départ aura lieu lundi 2 août, à 5 h. 57 du matin, en gare du Pile. On sera de retour à Roubaix pour 8 h. 1/2 du soir. La grand'messe sera chantée à 8 h. 1/4; les vêpres et le salut, à 5 h. 1/2. Il y aura procession avec chants de Lourdes. Le prix du voyage est de 1 fr. 75. On peut prendre ses billets chez M. Losfeld, sacristain du Très-Saint-Rédempteur.

DÉMISSION DE M. LE DOYEN DE BOURBOURG. — Nous apprenons que M. Dominicus, doyen de Bourbourg, vient d'adresser sa démission à Mgr l'Archevêque. M. Dominicus était doyen de Bourbourg depuis 1882.

# TRIBUNAUX

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du jeudi 29 juillet*

Présidence de M. GOBERT, juge

L'IVRESSE MAUVAISE CONSEILLÈRE. — J.-B. Depaepe, 51 ans, terrassier, rue Bernard, 56, à Roubaix, est l'auteur d'une scène de désordre qui s'est déroulée lundi dernier vers dix heures du matin, dans la rue Beaurewaert.

Depaepe qui était ivre fit du tapage en face du domicile de M. Félix Declercq, rue Beaurewaert, 11, puis comme il gardait rancune à ce dernier de lui avoir réclamé de l'argent à plusieurs reprises, il injuria Mme Declercq qui paraissait sur sa porte.

Il adressa ensuite des menaces à cette personne et il alla même jusqu'à brandir un couteau de poche formé d'une lame de tranchet.

Pour violences et ivresse, Depaepe est condamné à 1 mois de prison et 5 fr. d'amende.

UN LARCIN D'ATELIER. — En février dernier, M. Eugène Desreumaux, 29 ans, domestique, rue St-Jean, à Roubaix, avait pour compagnon de travail, Julien Pesin, 18 ans, emballeur, à Wattrelos, rue du Rivage.

Un jour, au cours du travail, Pesin fouilla les vêtements que son camarade avait abandonnés pendant le travail et il lui vola un révolver valant 12 francs.

Pour ce larcin Pesin est condamné à 8 jours de prison. Défenseur: Me Lefebvre, avocat.

UN VOL DE ZINC A HALLUIN. — Le 5 juillet, un ouvrier maçon de Ronco, Thierry Gevaert, 26 ans, a pu s'introduire dans les dépendances de la ferme de M. Henri Lefebvre, cultivateur, au Colbras. Là il entreprit de retirer du zinc de l'intérieur des cuviers. Un ouvrier de la ferme, Jérôme Deleu, le surprit et le mit en fuite.

Gevaert fut arrêté peu après par les gardes d'Halluin et le zinc volé fut retrouvé caché dans un champ.

Gevaert est condamné à 6 jours de prison.

PÊCHE INTERDITE. — M. Jules Blondel, 36 ans, garde-champêtre, à Tourcoing, vient conter au tribunal que le 22 mai, vers quatre heures du matin, alors que la pêche était fermée, il a surpris Oscar Grosse, 43 ans, magasinier, et Julien Grosse, aussi magasinier, demeurant ensemble à Wasquehal, rue Carpeaux, 7, qui pêchaient à l'aide de lignes dormantes dans le canal de Tourcoing, au quai des Canotiers. Pour pêche en temps de fermeture et à l'aide d'engins prohibés, les frères Grosse sont condamnés chacun à 16 francs d'amende.

ENTRE COULONNEUX. — Il y a quelques semaines, une perquisition faite au colombier de Jules Bodel, serrurier, rue Becker, 94, à Lomme, a amené la découverte d'un pigeon appartenant à son voisin, M. Leroy, président de la Fédération Colombophile du Nord.

De ce chef, Bodel est renvoyé en correctionnelle pour ouverture d'un colombier sans autorisation préfectorale et pour capture d'un pigeon voyageur.

Comme la preuve n'était pas faite que Bodel ait employé des manœuvres ou moyens quelconques pour attirer ce pigeon dans son colombier, le tribunal faisant droit à la demande de Me Devaux, avocat, a prononcé l'acquittement de Bodel pour le délit de capture.

Pour le délit d'ouverture de colombier sans autorisation, Bodel est condamné à 25 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — 2 mois de prison par défaut à Pauline Decobecq, pour coups, complicité de vol et expulsion.

— 8 jours de prison à Jules Lammens, 30 ans, sans domicile, pour expulsion.

— 15 jours de prison avec sursis à Prosper Sturbeaux, 63 ans, colporteur, à Roubaix, pour mendicité et ivresse avec menaces.

— 15 jours de prison à Bruno Treplinck, 40 ans, sans domicile, pour mendicité.

— 15 jours de prison chacune à Dupret Hortense et à Eugénie Leperco, pour mendicité en réunion.

## TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

*Audience du jeudi 29 juillet*

Présidence de M. VILLETTE, juge

**Procès-civil à propos d'un accident mortel survenu à Hem**

On se souvient que le 27 octobre 1906, vers midi, M. Jules Devienne, demeurant à Toufflers, hameau du Château de Wasmes, a été blessé mortellement par une voiture appartenant à M. Jean Brasme, brasseur à Hem, au Petit-Lannoy, qui était conduite par un ouvrier tonnelier, le sieur Hennion, au service de ce brasseur. Mme Vve Devienne qui soutient que l'accident est dû à la faute de l'ouvrier de M. Brasme, réclame à ce dernier des dommages-intérêts.

Au moment où l'accident s'est produit, l'infortuné Devienne se trouvait près du mur de la brasserie lorsque survint l'attelage conduit par Hennion. Par suite d'une fausse manœuvre de ce dernier, Devienne n'eut pas le temps de se garer de la voiture et il fut frappé en pleine poitrine par le brancard de gauche. Il fut projeté violemment contre la grand'porte et il eut les poumons perforés.

Quelques semaines plus tard, le 14 novembre, la victime expirait à l'hôpital, des suites de ses blessures.

Me Catelle, avocat, qui présente la demande de la veuve Devienne, relève comme faute à la charge du charretier de M. Brasme que son métier ne consistait pas à conduire les chevaux et qu'il était inexpérimenté. En outre de cela, il n'était pas à la tête de ses chevaux et son camion n'avait pas de frein.

Mme Vve Devienne, tant pour elle que pour ses enfants mineurs, demande au tribunal de condamner M. Brasme à 17.668 francs de dommages-intérêts.

Me Delemer, avocat, qui plaidait pour M. Brasme, a soutenu qu'aucune faute ne pouvait être reprochée soit à M. Brasme soit à son ouvrier, et il a demandé au tribunal de débouter purement et simplement Mme Vve Devienne.

Jugement à huitaine.

## TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

*Audience du jeudi 29 juillet*

Président: M. MAUGER, juge de paix. — Ministère public: M. LACHÉ, commissaire de police.

LES LOIS SUR LE TRAVAIL. — M. Alfred Delcourt, briquetier, au Sapin-Vert, à Wattrelos, s'est vu infliger vingt-deux amendes de 5 francs pour avoir fait travailler plus de 12 heures par jour 22 ouvriers âgés de moins de 18 ans.

LA LOI GRAMMONT. — Cinq amendes de 2 fr. à M. Louis Cornart, entrepreneur de halage, pour mauvais traitements envers ses chevaux.

M. le juge de paix, dans un jugement longuement motivé, condamne MM. Molghem et Pollet, de Wattrelos, à 2 fr. d'amende, pour avoir réparé une maison rue de la Mairie, frappée d'alignement et ordonne la démolition des travaux.

VIOLENCES. — Trois jours de travail et 5 fr. d'am. à Louis Dewaele, Charles Morant; 1 jour à Paul Vroman.

TAPAGE INJURIEUX. — 2 fr. d'amende à Auguste Delaere, Marie Delaere, Pierre Delaere, les époux Louis Delessez; 1 jour à Charles Hoste, Léon Beuscart.

POLICE DES CABARETS. — 1 fr. d'am. à Malvina Robert, Marie Lefebvre, Marie Syrens, Camille Dewer, pour fermeture tardive de leur estaminet; Hortense Baise se voit de plus condamnée à 2 fr. pour avoir laissé fonctionner un phonographe.

POLICE DE ROULAGE. — Deux amendes de 10 fr. à Eugène Bulteau, pour allure trop rapide de son auto; 1 fr. pour stationnement; 3 fr. à Georges Lehoucq, Albert Vanmonckoven, Albert Fiercaire, pour excès de vitesse à leur auto; 1 fr. à Sylvère Accou, pour ne pas avoir éclairé la lanterne derrière de son auto.

DIVAGATION DES CHIENS. — 2 fr. d'am. à Cyrille Vandecastel, Henri Duquenne, Marcel Willems, Arthur Demeulenaere, Moïse Verhusse, Désiré Vanoverbeck, Louis Lecomte, Julien Hosten, Charles Lobreck, Auguste Honoré; 1 fr. à Jules Smeester, Louise Barbe, Léopold Lannoy, Henri Briet, Victor Leclercq, Georges Haustraete, Pierre Claeys, Achille Vandenbroucq, Gérard Heuche, Félix Laurent, Pierre Accard, Pierre Duprez, Joseph Delreux, Zélie Smal, Hector Decroix, Napoléon Desomer, Valentine Vercotteren, Orélia Deltour, Adolphe Delcroix, Angèle Sibille, Henri Lemaire; 3 fr. à Henri Hutsebaut.

AFFAIRES DIVERSES. — 1 fr. à Louis Taffin, Germain Delporte, Gustave Deberghe, Emile Dewailly, pour jeu de hasard sur la voie publique; 1 fr. à Rosalie Pollet, pour avoir élevé des lapins chez elle; 1 franc à Victor Trenteseaux, pour avoir vidangé après l'heure; 1 franc à Arthur Martin, pour avoir conduit deux voitures à la file; 1 franc à Médard Lauwers, Emile Parrez, pour avoir transporté de la viande non recouverte d'un linge propre; 1 fr. à Gustave Caron, Emile Willet, Henri Dhondt, Auguste Honoré, pour défaut de plaques et de lanterne; 10 francs d'amende à Joseph Nys, pour avoir été surpris collant des affiches blanches non timbrées.

L'IVRESSE. — 1 jour de prison et 5 fr. d'am. à Philomène Masse, qui est en récidive; 5 fr. à Eudoxie Roussel, Paul Montigny, Victor Bacq, Théophile Libreck; 1 fr. à Léon Prouvost, Henri Vercruysse, Gustave Levengle.

# Nouvelles Militaires

**TABLEAU DE CONCOURS POUR LA MEDAILLE MILITAIRE.** — Dans la réserve et armée territoriale, sont inscrits en 1909:

**Infanterie.** — N° 9, M. Minet, adjudant au 8e régiment territorial d'infanterie; n° 14, M. Mahieu, sergent-réserviste à la 1re section d'état-major et de recrutement; n° 19, M. Boulanger, adjudant de réserve au régiment d'infanterie de Lille; n° 50, M. Thesse, adjudant au 5e régiment territorial d'infanterie.

**Artillerie.** — N° 4, M. Dreuse, soldat aux canonniers sédentaires de Lille; n° 7, M. Chéruelle, soldat aux canonniers sédentaires de Lille; n° 11, M. Dia, trompette au groupe territorial du 2e bataillon.

**Train des équipages militaires.** — N° 1, M. Sturbeaux, brigadier-trompette au 1er escadron territorial.

**Corps militaire des douanes.** — Pour la médaille militaire à titre d'ancienneté de services: M. Diette, soldat au bataillon de forteresse de Dunkerque, 3e compagnie; M. Cornaert, soldat au 1er bataillon, 2e compagnie.

**MANŒUVRES DE PONTAGE.** — En présence de M. le général Davignon, commandant le 1er corps d'armée, le détachement du 3e génie, venant d'Arras, a procédé sur le Rhône, près de Vienne, à des manœuvres de pontage. Il a lancé rapidement sur le fleuve un pont par portières et a ensuite exécuté des exercices de navigation. Le général Cambiez, commandant le génie du 1er corps d'armée, assistait aussi à ces manœuvres, assisté du lieutenant Ramm, stagiaire de l'armée danoise. Le détachement du 3e régiment du génie doit rentrer à Arras le 31 juillet.

**MUTATIONS. — Infanterie.** — MM. Quatrehomme, chef de bataillon au 148e, passe au 145e; Deligier, chef de bataillon au 143e, passe au 148e; Dassen, capitaine au 7e, passe au 127e; Colpel, capitaine au 117e, passe au 9e; Babin de Lignac, capitaine au 127e, passe au 68e; Utinel, lieutenant au 73e, passe au 141e.

**Cavalerie.** — M. Besson, lieutenant au 4e cuirassiers, passe au 8e.

**Trains des équipages militaires.** — M. Marquis, du 1er escadron, est réintégré.

**Service de santé militaire.** — M. Lallitte, de l'hospice mixte de Toul, désigné récemment pour Dunkerque, est maintenu; M. Beigneux, du 24e d'infanterie, est nommé médecin-chef de l'hôpital militaire de Dunkerque.

Le pharmacien-major de 2e classe M. Deman, des hôpitaux de la division de Constantine, passe à l'hôpital de Saint-Omer.

**TABLEAU DE CONCOURS POUR LA LEGION D'HONNEUR.** — Sont inscrits au tableau de la Légion d'honneur:

**Artillerie.** — Pour chevalier, M. Bonte, capitaine territorial au service d'état-major de la 1re région (n° 16).

**Administration.** — Pour chevalier, M. Thoury, officier d'administration territorial de la 1re région (n° 4).

SAVON SUNLIGHT RÉDUIT la fatigue et le travail AUGMENTE la durée de votre linge SAVONNERIES LEVER FRÈRES, LILLE.

Pour chevalier de la Légion d'honneur (médecins): MM. Carlier, Meunier, de la 1re région.

— Dans la réserve et l'armée territoriale, sont inscrits au tableau pour la Légion d'honneur pour l'année 1909:

Pour officier de la Légion d'honneur: N° 11, M. Cury, lieutenant-colonel au 3e régiment territorial d'infanterie.

Pour chevalier de la Légion d'honneur: N° 10, M. Darche, chef de bataillon au 3e régiment territorial d'infanterie; n° 20, M. Boucher, capitaine au 2e régiment territorial d'infanterie; n° 31, M. Fessler, chef de bataillon de réserve du service d'état-major de la 1re région; n° 33, M. Meys, capitaine au 6e régiment territorial d'infanterie; n° 81, M. Libersalle, capitaine au 7e régiment territorial d'infanterie; n° 94, Violant, chef de bataillon au 1er régiment territorial d'infanterie; n° 102, M. Hahault, capitaine au 4e régiment territorial d'infanterie; n° 13, M. de Diesbach de Belleroche, capitaine de réserve du service d'état-major de la 1re région.

**Artillerie.** — Pour officier de la Légion d'honneur: M. Batteur, lieutenant-colonel au bataillon des canonniers sédentaires de Lille.

Pour chevalier de la Légion d'honneur: M. Fremeaux, capitaine au bataillon des canonniers sédentaires de Lille.

**Génie.** — Pour chevalier de la Légion d'honneur: M. Sens, capitaine de territoriale au dépôt territorial du 3e régiment.

**Train des équipages.** — Pour officier: M. Boulanger, capitaine au 1er escadron territorial.

# TRIBUNE PUBLIQUE

*(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)*

## Echo du 14 juillet 1909

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Le 14 juillet, plusieurs enfants qui avaient assisté à la revue sont rentrés chez eux l'après-midi vers trois heures. Ces pauvres mioches avaient égaré leurs pas et s'étaient retrouvés à la Croix-Rouge. Les instituteurs de Tourcoing ne pourraient-ils faire comme leurs confrères de Roubaix, et reconduire leurs petites troupes aux écoles; de cette façon nos enfants ne perdraient pas leur route et satisfaction serait donnée à tous.

Comptant sur le bon esprit qui a toujours animé nos directeurs d'école, nous vous prions en même temps de croire à nos meilleurs sentiments d'estime et de reconnaissance.

*Un père de famille.*

## L'aviation à Tourcoing

Roubaix, le 29 juillet.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à votre obligeance habituelle pour insérer les quelques lignes suivantes:

D'après l'article paru dans votre numéro du 29 courant, il serait utile d'encourager dans ses essais M. Bobenrieth, le sympathique et courageux aviateur de Tourcoing.

J'estime que le moyen le plus efficace serait de lui faire faire une série de vols dans le champ de courses de Tourcoing, et faire payer une entrée au public qui voudrait assister à ce spectacle captivant et tout à fait au goût du jour.

Le produit serait versé à l'aviateur tourquennois et lui permettrait de pousser plus loin ses recherches.

Allons! un bon mouvement. Que quelques vrais sportsmen s'en occupent et peut-être pourrions-nous voir bientôt, près de nous, un homme s'élever dans l'espace.

Vous remerciant sincèrement, agréez, Monsieur le Directeur, les sentiments distingués d'

*Un futur aviateur roubaisien.*

# PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

*Mannekeupisse.* — Nous ne connaissons pas de société qui ait projeté d'excursionner à Bruxelles le 1er août. — *Rue des Arts.* 174. — Adressez-vous au siège de l'Association, Hôtel de Flandre, Grand'Place. — *Un Croisien.* — Il est Belge. — *Une mère désolée, P.D.* — Ecrivez à son chef de corps pour le prier de ne pas autoriser votre fils à contracter mariage. — *Jean 2 marques. Tourcoing.* — Votre demande de sursis devait être remise à la gendarmerie avant le 15 juin dernier. — *Un homme de la classe* 1908. — Adressez-vous au Bureau de recrutement, à Lille. — *Un lecteur au numéro.* — Le nombre des valeurs est tellement considérable que nous sommes obligés de nous borner dans nos cotes. — *A.V.C.* — Deux ou trois mois avant les promotions. — *E.V.Q.* — Demandez au service des annonces communication de l'Annuaire de la Presse. — *J.D.* — 1. Oui; 2. Veiller à tous les détails de la cérémonie; 3. Il n'y a aucun inconvénient. — *Soupir.* — 1. A une compagnie d'assurance; 2. Ce doit être Vaucouwer. — *F.* 22. — Voici les pièces à fournir pour obtenir la naturalisation: 1° Demande sur papier timbré de 0.60 c. contenant l'engagement de payer les droits de sceau (175 fr. 25 c.) ou énumérant les titres à une remise; (certificat de non imposition); 2° Acte de naissance (original et traduction). (A défaut d'acte de naissance, il peut être produit un acte de mariage, indiquant le lieu et la date de naissance); 3° Acte de naissance du père du postulant; 4° Justification des services militaires s'il y a lieu ou certificat d'extranéité; 5° Actes de naissance des enfants mineurs; 6° Justification d'une résidence ininterrompue en France pendant les dix dernières années (pièces officielles ou ayant date certaine, baux, quittance de loyer, patentes, livrets d'ouvriers, certificat de patron ou de propriétaires légalisés; 7° Actes de naissance et de mariage de la femme; 8° Demande de naturalisation ou de réintégration de la femme; 9° Actes de naissance des enfants *majeurs* qui désirent être naturalisés en même temps que leurs parents.

*S.H.* — Oui, s'il y a des motifs suffisants. — *B. et C.* — Oui; d'ailleurs, assurez-vous à la Mairie que l'on ne vous fera pas de difficulté, c'est plus prudent. — *K.X.Y.* — Non, les pays n'extradent pas leurs nationaux; mais, dans certains cas, un Belge qui a commis un délit en France et qui s'est réfugié en Belgique peut être poursuivi devant les tribunaux belges sur la plainte des personnes compétentes. — *J.D. Tg.* — Le mineur ne peut jamais agir personnellement en justice: seul, le tuteur peut intenter un procès en son nom. — *F.V.* n° 105. — 1. Environ 50 fr.; 2. Deux ou trois mois; 3° Oui, mais seulement en cas d'indigence établie par un certificat spécial. — *E.V.* — Vous ne paraissez avoir aucun moyen de l'y obliger; c'est absolument facultatif de sa part. — *Nouatry de Pierre.* — Nous vous conseillons de faire donner à tout le monde un congé régulier par huissier: c'est beaucoup plus prudent. — *T.L.R.Q.* — Aucune autorisation n'est même possible. Ecrivez cependant à M. le Préfet du Nord.

# CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

## Les Distributions de Prix

### A ROUBAIX

**Au Collège des jeunes filles**

La distribution des prix au collège des jeunes filles a eu lieu jeudi à 9 heures, dans la salle des fêtes devant une élégante assistance.

M. Dewitte, adjoint au maire, présidait, entouré de MM. Bourbon, inspecteur primaire, Senguier, membre du conseil départemental de l'Instruction primaire, Lavallée, délégué cantonal, Schiller, membre du bureau de l'administration du collège, Dupré, directeur d'école.

Après l'exécution de la *Marseillaise* par une section de la « Grande Harmonie », que présidait M. Fournier, sous-chef, M. Dewitte prononce un intéressant discours.

Il rappelle les succès croissants du Collège qui compte actuellement 220 élèves, puis il fait allusion au cours d'art culinaire qui sera inauguré en octobre prochain. A cette occasion, il traite d'une façon très judicieuse la question de l'enseignement ménager.

« A l'heure, dit-il, où tant de femmes songent à disputer le terrain aux hommes dans les carrières masculines, où le latin devient facultatif dans les hautes classes des lycées de jeunes filles, n'y a-t-il pas quelque jeu malicieux de la destinée, de voir le souci que prend l'Université de propager l'enseignement ménager dans ces mêmes collèges? N'y a-t-il pas aussi un revirement dans la conception de l'éducation de nos jeunes filles? En aucune façon, nous devons reconnaître que les autres nations nous ont devancés de beaucoup dans cette voie; nous nous rendons compte, enfin, que la science du ménage ne doit pas s'épanouir seulement au foyer conjugal et que pour le rendre confortable et attrayant, nos futures maîtresses de maison doivent avoir des connaissances matérielles très complètes de comptabilité, d'ordre et d'économie domestique. La méthode qui consiste à apprendre à nager en jetant à l'eau celui qui ne le sait pas, a des inconvénients et des risques nombreux; il est préférable d'agir avec esprit de suite, nous nous en apercevons, nous réagissons contre des tendances aussi hasardeuses, nous sentons l'impérieuse nécessité d'initier dès leur enfance les jeunes filles à une science aussi minutieuse.

» Elle a son charme plus que toute autre; elle ne consiste pas seulement à apprendre la cuisine, sa portée est bien plus vaste; elle s'adresse au triple but matériel de la vie qui consiste à se nourrir, à se vêtir, à se loger. Chacun de ces buts se divise en une infinité de branches; s'il faut savoir préparer et cuisiner un repas, acheter les denrées nécessaires, faire son marché avantageusement, se rendre compte de la dépense, il y a la même nécessité à savoir raccommoder un vêtement, le tailler, le confectionner; enfin, la tenue de la maison sera l'objet d'un nouvel apprentissage, car après le souci de sa propre personne morale et physique et la science de ce qui lui sied, c'est à l'aménagement de sa demeure qu'une femme doit appliquer le meilleur de son goût. La véritable élégance dans la toilette comme dans l'intérieur d'un logis, tire parti des moyens les plus simples; à tous les degrés de la fortune, ce désir est réalisable. Et, si les leçons de cuisine sont une innovation au collège, depuis longtemps la couture, la confection des vêtements y sont l'objet des soins les plus assidus; la belle exposition que nous avons admirée dernièrement, nous a révélé les talents de jeunes artistes qui dessinent et brodent à la perfection et pour lesquelles la coupe, la pyrogravure, le pochoir n'ont plus de secrets; ce sont justement ces ouvrages féminins, ces coussins de fines broderies et ces dentelles qui créeront plus tard l'intérieur rêvé dont je vous parlais tantôt, qui lui donneront une note toute personnelle et le cachet du bon goût; aussi, sommes-nous heureux de féliciter chaleureusement les maîtres et les élèves, des magnifiques travaux exposés.

» Que ne pouvons-nous transporter ici, pour l'étude de l'enseignement ménager, une maison de simples artisans, ce serait, certes, le cadre le meilleur qui conviendrait aux leçons que vous devez avoir; elles seraient plus frappantes, plus faciles; les problèmes à résoudre seraient ceux qui vous attendent à chaque pas dans la vie, vous commenceriez par l'équilibre du plus modeste des budgets, vous auriez à faire face à toutes ses exigences en le divisant en dépenses de nourritures, de vêtements, de tenue de maison; et partant d'une difficulté aussi grande, combien l'équilibre d'un budget plus large deviendrait dans la réalité un jeu pour vous, si vous êtes des favorisées de la fortune, si vous avez un personnel domestique à diriger, combien dans tous les cas cette préparation vous serait utile! Il faut qu'une femme connaisse tous les travaux de son sexe, pour n'être jamais embarrassée et savoir les commander. Elle doit apprendre à ranger avec goût toutes les pièces de sa maison, sans dédaigner même la cuisine, de partant de ce principe, les devoirs faciles du ménage deviendront un attrait charmant pour celles qui s'y seront formées de bonne heure; vous arriverez à voir dans ces occupations, mesdemoiselles, un charme tout particulier et j'ajouterai même une certaine poésie; cette poésie vous la trouverez dans les claires carafes qu'argente le reflet d'eau limpide, dans les cuivres brillants où s'accrochent des paillettes de soleil, dans les bois polis qui, tels un miroir, vous renvoient l'image de votre chambre, dans la lampe que vous allumez, dans les vastes armoires où s'empilent des blancheurs de linge pliées avec soin. Est-ce à dire que nous revenons en arrière et que pour la femme, comme l'a écrit Molière:

*Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,*
*Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens*
*Et régler la dépense avec économie,*
*Doit être son étude et sa philosophie.*

pas le moins du monde, l'enseignement secondaire qui consiste à donner à la jeune fille une ferme et forte culture intellectuelle, trouve son application même dans ce programme, pour former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants, faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens, il est bien nécessaire de former l'esprit soi-même et de savoir infiniment de choses, l'on conçoit seulement alors l'utile sentiment que l'on ne sait presque rien; la pratique des écrivains français et étrangers auxquels s'ajoutent les œuvres traduites du grec et du latin, forment le goût et le jugement de la femme, la mettent à même de juger les événements comme elle jugera une page de littérature; mettre de l'ordre dans sa propre tête, et pénétrer dans sa propre pensée, n'est utile ni aux hommes ni aux femmes, pas plus aux femmes qu'aux hommes. Ces qualités sérieuses excluront la coquetterie frivole, mais ne banniront pas chez elles la gaîté ni la grâce, ennemies naturelles du pédantisme; nous sommes trop tentés de voir dans des femmes instruites des précieuses du genre des Bélise, des Armande, des Philaminthe, n'oublions pas que la plume mordante et alerte de Madame de Sévigné, la plume délicate et fine de Madame de La Fayette, s'étaient trempées aux sources latines; cette érudition n'altéra ni la raison de l'une, ni l'aimable bon sens de l'autre.

» Ornez votre esprit le plus possible, mesdemoiselles; profitez de la haute culture intellectuelle reçue dans ce collège, tout en vous efforçant de devenir des ménagères avisées et économes, qui ne laisseront pas brûler le rôti et feront de la maison l'endroit aimable par excellence, qui y retiendra avec plaisir tous ses habitants ».

Ce discours, vivement applaudi, a été suivi de la lecture du palmarès, dont nous donnerons ultérieurement un extrait. Au cours de la cérémonie, un groupe de jeunes élèves a chanté, sous l'habile direction de Mme Prus, professeur de solfège, les chœurs suivants: *Le Voyageur dans la nuit, le Moulin, le Bal de fleurs.*

### A TOURCOING

**Au Collège de jeunes filles**

Jeudi matin, à dix heures et demie, a eu lieu la distribution des prix, aux élèves du Collège de jeunes filles.

M. Hugot, délégué par M. le ministre de l'Instruction publique, présidait, entouré de MM. Lyon, recteur de l'Académie de Lille; Dron, député-maire; Gourdon, censeur au Lycée de Tourcoing; Chantret, économe; les professeurs du Lycée; Louis Thaune, consul de Belgique; Mlle Baudeuf, directrice du Collège; Mlle Lecomte, directrice de l'Institut Sévigné; MM. Demolon, directeur de l'Institut Colbert; plusieurs directeurs d'écoles; MM. le capitaine des douanes Jacquemin et le lieutenant Méquin; le docteur Leduc, etc., etc.

Le discours de circonstance a été prononcé par M. Hugot. Après avoir remercié M. le Recteur de l'honneur qu'il lui avait fait en l'appelant à présider cette cérémonie, il a déclaré vouloir parler comme un père de famille parle à ses enfants.

Qu'a-t-on voulu faire de vous? dit-il, s'adressant aux élèves. On a voulu faire non des savantes, mais des jeunes filles ayant une solide instruction; on a voulu vous apprendre vos devoirs de femme telle que nous la concevons: à l'esprit droit, au cœur simple. Vos maîtresses ont réussi; en vous voyant je le constate.

Ce que vous avez appris au collège vous sera utile. Quelques-unes d'entre vous entreront peut-être dans l'enseignement: elles y apporteront les qualités, les vertus inculquées par vos maîtresses.

Toutes vous deviendrez des épouses et des mères. Tout ce que vous avez appris vous sera utile. Un ménage représente en petit tout un gouvernement. La femme est à la fois ministre de l'intérieur, de l'instruction publique, des finances et de la justice: elle a tous les portefeuilles. Le mari, c'est comme qui dirait un contribuable d'une espèce particulière. C'est une sorte de président de la République, de roi constitutionnel: il règne, mais ne gouverne pas.

Vous instruirez vos enfants; vous mettrez en pratique les leçons d'hygiène; vous administrerez sagement les finances du ménage.

M. Hugot parle ensuite de l'enseignement ménager installé depuis le mois de mai à côté de l'enseignement scientifique. Certaines élèves, dit-il, y excellent et pour ne pas me dérober à une aimable invitation, je goûterai les produits de cet enseignement.

Dans votre ménage, poursuit-il, vous aurez à pratiquer la justice. Ayez de la fermeté et de la bonté, mais soyez aussi indulgentes, mesdemoiselles, vous serez surtout les ministres du patriotisme. C'est par vous que les enfants connaîtront leurs devoirs patriotiques. Quel homme résistera à votre appel, si vous dites: Mon mari, mon fils, défendez-moi! N'oubliez pas que vous êtes d'un département dont, hier, encore un enfant (M. Blériot), faisait acclamer à l'étranger notre pays.

M. Hugot dit que les remerciements des élèves doivent aller à la Municipalité, qui a construit ce collège si agréable. Il espère que les élèves resteront dans la vie, amies, et garderont un excellent souvenir de leurs maîtresses et de leur dévouée directrice.

Ce discours a été souvent applaudi.

Lecture du palmarès a été ensuite donnée.

Durant la cérémonie, Mlles Marie Chantret et Elisabeth Eustace, ont interprété « Baccarole » duo de Mendelsohn. Les élèves des classes primaires ont chanté deux chants de Dalcroz, la « Bonne grand'mère » et le « Beau bébé ». Les élèves du cours secondaire ont exécuté « L'hiver s'envole » de G. Pierne. Ces chœurs étaient dirigés par Mmes Chantret, professeur de chant.

La cérémonie a pris fin un peu après midi.

---

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX » du vendredi, 30 juillet 1909

N° 37

LE DRAME AU VILLAGE

# LA VEUVE DU FOSSOYEUR

*PAR LAMY DUVERGER*

Cette fois l'homme parlait.

Et Henri reconnut la voix de Javert.

Non pas qu'il le crût incapable d'une félonie, sachant que la jeune fille à lui fiancée, mais parce que les distances matérielles avaient empêché, dans son esprit, toute idée de rapprochement avec l'officier.

Ah c'était Javert! Javert le préféré, Javert l'avenir, Javert l'époux de demain et le directeur de la brasserie, fort bien!

Il ne ferait point à ce monsieur l'honneur d'une lutte contre sa supériorité, et à Léa il ne ferait point l'honneur d'un regret.

A cette minute, brusquement, comme tué par un coup de feu, tout amour était mort dans le cœur d'Henri de la Saulaie.

Il n'y restait que du mépris.

Quelle fille, mais quelle fille était donc cette Léa pour abandonner un ami de toujours, le représentant d'un dévouement qui était allé jusqu'au sacrifice de la vie, le garçon de noble famille, de haute éducation, de douceur et de bonté, de compétence industrielle qu'il était, lui, pour un parvenu de la veille aux mœurs douteuses, à l'origine presque tarée, un égoïste sans scrupules, un chercheur et un mangeur de dot, en somme?

Ah les filles, sans mère pour les diriger, deviennent bien sottes, bien aveugles!

Léa allait à la boue, et la meilleure des preuves c'était que cet homme la voyait la nuit, à l'insu de tous, alors qu'il n'était même encore point pour la famille prétendant à sa main, la fréquentait en malfaiteur.

Malfaiteur avant, il sera malfaiteur après.

Il avait voulu perdre moralement la jeune fille pour tenir ensuite l'héritière millionnaire dans ses griffes.

Marié il délapiderait la fortune du père-Drouot.

Léa était victime d'une machination odieuse.

Il la défendait encore dans son esprit, la plaignait, ne sachant point qu'elle ne fût nullement la fille de la vertueuse Marie Drouot, mais celle de cette farceuse de Julie Bongrain de la gare d'Humécourt, ne sachant point à quelle basses terreurs elle obéissait en se liant aux Javert.

Mais bien vite ses idées se modifièrent.

Le lieutenant parlait de son changement de garnison qui n'était plus qu'une affaire de quelques jours.

Et elle répondit, elle, la charmante Léa:

— Oh! maintenant je n'y tiens plus à ton changement de garnison; il n'a plus de raison d'être... Ta nouvelle caserne ça sera la maison de ta Léa; pourquoi même un dérangement, des frais inutiles?

— C'est que... c'est que la situation peut se prolonger encore plus que... Il se cramponnera; les papa et grand-papa, pour rire, vont hurler... A huit ou dix lieues s'est tout de même plus commode de se voir, de s'entendre qu'à cinquante...

— Je te répète que çà ne va point traîner; depuis que Wendel m'a parlé de cent-cinquante ou même deux cent mille balles à cracher, je cherche un mode de débarquement économique... Je le connais, le bonhomme, je le froisserai à fond, je lui crierai au nez que s'il se colle tant à une fiancée qui lui a dit qu'elle ne voulait plus de lui, c'est qu'il regrette la galette, la grosse galette qu'elle apportait dans son tablier... Il se redressera de toute sa hauteur, claquera les portes et partira sans même vouloir accepter l'indemnité qui a été accordée à toute la famille lorsque le vieux a cassé sa pipe... Nous en serons débarrassés... Je m'en charge... A bientôt...

— A bientôt... Tu sauras, comme d'habitude, le jour exact chez ma mère... Avec le service je ne suis jamais certain, certain, quoique maintenant je m'en fiche et que si le colonel n'est pas content il n'a qu'à le dire; je lui enverrai mon képi à la figure... J'ai un autre chef, un autre drapeau désormais, c'est ma belle mignonne, c'est l'enseigne de la brasserie de Moranges à laquelle nous ferons, ensemble, cracher des écus... Zut pour l'armée! »

Les passions viles, les complots criminels, les lâches canailleries appellent sur les lèvres un langage pareil à ce qu'elles sont.

Les choses ignobles ne se peignent bien qu'avec des mots ignobles.

Ces deux vicieux qu'étaient Léa et Anatole reprenaient de plus en pl